



Formulaire d'annonce pour les ressortissants étrangers dans le cadre du regroupement familial / de la préparation du mariage / du partenariat enregistré

(lorsque l'entrée a déjà eu lieu)

(Art. 43,44, 45, 52 et 85 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration LEI, Loi fédérale sur le partenariat LPart)

Indications sur le requérant entré en Suisse (demandeur) :

Nom:	Prénom:	Date de naissance:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nationalité(s):	Lieu de naissance:	Pays de naissance:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sexe: <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> m	Nom et prénom de la mère :	Nom et prénom du père :
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Etat civil :

- | | | |
|---|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> célibataire | <input type="checkbox"/> divorcé(e) | <input type="checkbox"/> séparé(e) |
| <input type="checkbox"/> marié(e) | <input type="checkbox"/> partenariat dissous | |
| <input type="checkbox"/> partenariat enregistré | <input type="checkbox"/> veuve/veuf | |

Date de l'entrée en Suisse :	<input type="text"/>
Date de l'annonce :	<input type="text"/>
Date de l'arrivée/arrivée de (lieu/pays) :	<input type="text"/>
Rue :	<input type="text"/>
NPA/lieu :	<input type="text"/>
Commune :	<input type="text"/>
Condammations en Suisse ou à l'étranger :	<input type="checkbox"/> oui, indication du pays _____ <input type="checkbox"/> non
Procédures pénales en suspens :	<input type="checkbox"/> oui, autorité compétente _____ <input type="checkbox"/> non

Indications sur les enfants jusqu'à 18 ans entrés en Suisse :

Nom:	Prénom:	Date de naissance:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nationalité(s):	Sexe:
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> m

Nom:	Prénom:	Date de naissance:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nationalité(s):	Sexe:
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> m

Indications sur les enfants jusqu'à 18 souhaitant entrer en Suisse :

Nom:	Prénom:	Date de naissance:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nationalité(s):	Sexe:
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> m

Nom:	Prénom:	Date de naissance:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nationalité(s):	Sexe:
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> m

Indications sur les enfants de moins de 18 ans qui n'entrent pas en Suisse :

Nom:	Prénom:	Date de naissance:	Nationalité(s):	Sexe:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> m
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> m

Données de la personne résidant en Suisse :

Nom:	Prénom:	Date de naissance:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nationalité(s):	Sexe:	Nr. SYMIC:	Titre de séjour de la catégorie :
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> w	<input type="text"/>	L <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>

Adresse

Le requérant/les requérants atteste(nt) avec sa/leur signature que ses/leurs déclarations sont conformes à la réalité. De fausses indications ou des dissimulations de faits essentiels sont punissables et peuvent entraîner des mesures en matière de police des étrangers (art. 118 LEI).

En outre, par sa/leur signature, le requérant/les requérants confirme(nt) avoir pris connaissance que selon l'art. 90 LEI, les étrangers et les tiers participant à une procédure prévue par la présente loi doivent collaborer à la constatation des faits déterminants pour son application. Il(s) doit/doivent notamment fournir des indications exactes et complètes sur les éléments déterminants pour la réglementation du séjour et transmettre les moyens de preuves nécessaires ou s'efforcer de les présenter dans un délai (30 jours) raisonnable.

Lieu/date

Signature du requérant/représentant légal

Lieu/date

Signature de la personne résidant en Suisse (conjoint etc.)

Remarques de la commune

Lieu/date

Timbre et signature du contrôle des habitants

Indications sur les premiers entretiens conformément à la Loi sur l'intégration

La personne fait partie du groupe cible pour les premiers entretiens

oui non

Le premier entretien a eu lieu

oui Non, raison _____

Envoi à une AI

oui, obligatoire
 oui, recommandé
 non

Dans les présents cas d'espèce, un envoi obligatoire à l'antenne d'intégration (AI) ne s'effectuera plus en ce qui concerne la langue. Si d'autres critères d'intégrations conformément à la Lint existent, un envoi obligatoire peut toujours être effectué. Toutefois il convient de mentionner, que les compétences linguistiques représentent déjà un composant de la LEI. Pour les membres de famille de personnes au bénéfice d'un permis de séjour L (main-d'œuvre qualifiée), un envoi obligatoire à l'antenne d'intégration (AI) est aussi possible quant aux compétences linguistiques.

Remarque du Service des migrations du canton de Berne :

Veuillez transmettre la demande qu'après réception de tous les documents exigés (voir page suivante).

Afin que les conditions relatives au droit des étrangers selon LEI puissent être examinées, certains documents doivent être joints à la demande. Pour déterminer les moyens financiers un calcul CSIAS sera effectué dès réception des documents. Par conséquent, nous vous prions de joindre à votre demande les pièces suivantes, respectivement de les remettre au contrôle des habitants de votre commune de résidence **dans les 30 jours** :

Documents à soumettre par le demandeur:

- Copie de l'acte de mariage avec traduction, respectivement une confirmation de l'office de l'état civil indiquant qu'une procédure préparatoire de mariage a été entamée, respectivement l'acte de partenariat de l'office de l'état civil
- Dans le cas où une procédure préparatoire de mariage a été entamée, veuillez transmettre la garantie de prise en charge financière
- Lorsqu'une demande de regroupement familial est déposée en faveur d'un enfant, il est indispensable de transmettre une copie de l'acte de naissance y compris la traduction, une attestation de droit de garde avec traduction ou jugement de reconnaissance avec traduction, une déclaration de consentement de l'autre parent authentifiée par un notaire y compris la traduction et un consentement du conjoint actuel
- La requérante/le requérant a-t-elle/a-t-il éventuellement déjà un emploi en vue ? Si oui, veuillez nous transmettre une copie du contrat de travail ainsi qu'une simulation de salaire (une attestation ou une déclaration d'intention est insuffisante)
- Copie de l'extrait du casier judiciaire du pays d'origine avec traduction
- Photos, sur lesquelles la requérante/le requérant et la personne résidant en Suisse apparaissent ensemble
- Une estimation des coûts d'une assurance-maladie qui indique la prime mensuelle ainsi que la franchise annuelle
- Certificat des connaissances linguistiques de la langue parlée au lieu de domicile de la requérante/du requérant indiquant le niveau de référence A1, respectivement une confirmation d'inscription à un cours linguistique de la langue parlée au lieu de domicile indiquant le niveau de référence A1 (exception : les enfants et les membres de famille de personnes au bénéfice d'une autorisation de courte durée ne sont pas soumis à l'obligation de preuve). La preuve doit être fournie au moyen d'un passeport des langues fide ou au moyen d'une certification linguistique selon la liste du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- Copie d'un passeport national valable (indiquant quand l'entrée en Suisse a eu lieu ; cachet d'entrée etc.)

Documents à soumettre par la personne résidante en Suisse:

- Copie du contrat de bail indiquant le nombre de personnes qui vivent actuellement dans l'appartement (dans des ménages à plusieurs personnes, veuillez indiquer le montant de la part de loyer de la personne concernée)
- Copie du contrat de travail indiquant si un 13^{ème} salaire est versé ou non
- Indications concernant les dépenses mensuelles pour le trajet et les repas
- Lorsqu'une demande de regroupement familial est déposée en faveur d'un enfant, la personne qui travaille en Suisse doit demander à son employeur de lui indiquer le montant de l'éventuelle allocation familiale. Veuillez transmettre une attestation écrite de l'employeur
- Copie des fiches de salaire des quatre derniers mois
- Possédez-vous un véhicule ? Si oui, le véhicule a-t-il été payé en une fois ou est-ce qu'un contrat de leasing a été conclu ? Veuillez transmettre une copie de la quittance/confirmation de paiement ou du contrat de leasing
- Indications concernant des dettes existantes (en cas d'endettement, veuillez indiquer si les dettes sont remboursées ou si un arrangement de paiement a été convenu. En outre, veuillez fournir les justificatifs nécessaires)
- Extrait actuel du registre des poursuites du lieu de domicile actuel ainsi que des lieux de domicile des cinq dernières années
- Attestation du service social du lieu de domicile actuel ainsi que des lieux de domicile des cinq dernières années (indiquant le montant total octroyé jusqu'à ce jour et la durée de la dépendance sociale, pour autant que des prestations sociales ont été perçues)
- Copie de la police d'assurance-maladie indiquant la prime mensuelle ainsi que la franchise annuelle
- Au cas où des prestations complémentaires, une rente AI ou des indemnités de chômage sont perçus, veuillez transmettre la décision relative aux prestations complémentaires, à la rente AI ou aux indemnités de chômage de l'autorité compétente en la matière